

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 23 avril à 17h00

En Exercice : 22
Présents : 12
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle des fêtes de
Beaumont en Véron sous la présidence de **Monsieur Gilles
MORTIER**

Date de convocation : 04/04/2024

PRESENTS :

Mme Isabelle RAIMOND PAVERO - Mme Sophie LAGREE –
M. Gilles MORTIER - M. Jean-Luc DUPONT - M. Didier GODOY –
M. Denis MOUTARDIER - M. Claude BORDIER - M. Vincent NAULET
M. Christian PIMBERT - M. Serge MOREAU – M. Thierry BRUNET –
M. Denis FOUCHE

Absents excusés avec procuration :

M. Christophe BAUDRY représenté par M. Gilles MORTIER
Mme Florence BOULLIER représentée par M. Christian PIMBERT
M. Etienne MARTEGOUTTE représenté par Mme Isabelle RAIMOND
PAVERO

Absents excusés :

Mme Nadège ARNAULT - Mme Aurélie ROCHER –
M. Pascal BLANCHARD – M. Francis DESBOURDES
M. Michel CHAMPIGNY

Absents :

M. Laurent RAINEAU – M. Franck CHARTIER

OBJET :

**Création d'un poste de
Chargé(e) de mission
Projet Jeunes**

Pour donner suite à l'étude « capter la jeunesse sur le territoire », Le Pays du
Chinonais souhaite porter un projet ayant pour ambition d'améliorer l'implication
des jeunes dans les instances décisionnaires des associations et dans les
instances publiques locales.

M OHEIX a présenté le projet que le Pays du Chinonais souhaite développer suite
à l'étude « Capter la jeunesse » sur l'implication et la reconnaissance des jeunes
dans les instances publiques et associatives. Pour mener à bien ce projet, le Pays
demande au comité syndical de pouvoir procéder au recrutement d'un(e) chargé(e)
de mission pour une durée d'un an. Sa mission se déroulera en trois temps forts
suivant :

Temps de réflexion et de consultation : avec comme objectif de mener un travail de
coopération entre des jeunes de 5 collèges et lycées et un centre de formation et
10 communes, 15 acteurs associatifs afin de recueillir leurs besoins mutuels et
définir des actions concrètes à mener

Temps de construction : créer une dynamique d'initiatives et d'engagement mutuels
comme la co-construction du programme culturel des CC, adapter les outils de
communication pour et avec les jeunes ou mettre à disposition des modèles types
de charte pour la mise à disposition de locaux pour les jeunes ou la création d'une
commission extra-municipale « jeune »

Temps de restitution publique : exposer ce qui a pu se mettre en place pendant
cette année de co-construction avec les associations, les communes et les jeunes,
partager les engagements de chacun et les projets à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

-La mise en œuvre du recrutement pour le projet implication et
reconnaissance des jeunes à compter.

-Le recrutement devrait être lancé au mois de mai 2024

Pour extrait conforme,
Le Président



Gilles MORTIER